

question que son propre collègue le député de Calgary-Centre (M. Andre) a soulevée, c'est-à-dire qu'il y a un autre bill, le bill C-12, la loi sur le contrôle des sociétés pétrolières, dans lequel on s'efforce d'expliquer un peu plus en détail à quelles fins on utilise les fonds provenant de la hausse du prix du pétrole. Les députés qui ont suivi ce débat en comité se rendront compte que les conservateurs ne sont pas le moins du monde intéressés par la liberté d'information. En fait, ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour empêcher ce bill d'être présenté à la Chambre pour informer la population du Canada de la façon dont ces fonds sont dépensés.

Ce bill est important. On doit le considérer comme une partie seulement d'un ensemble intégré de mesures que le gouvernement prend pour accélérer la mise en valeur des ressources pétrolières du Canada. Je veux surtout parler du fait que ce bill a été présenté pour que Syncrude puisse recevoir le prix international pour le pétrole, une ressource qui coûte très cher et un prix qu'on lui a promis quand le gouvernement fédéral s'est associé aux provinces pour soutenir cet énorme projet. Ce bill donne le pouvoir au gouvernement d'assurer des prix internationaux à d'autres projets de grande envergure comme l'expansion du GCOS, le projet n° 3 des sables bitumineux, le projet de pétrole lourd de Cold Lake, un projet de pétrole lourd en Saskatchewan et un autre en Alberta. C'est une partie importante de toute une série de mesures. Les deux autres mesures sont bien connues de ceux qui s'intéressent à la politique du gouvernement dans ce domaine, et je veux parler de l'ensemble de mesures d'encouragement qui ont été déposées devant la Chambre, le soir de la présentation du budget, il y a à peine deux semaines, et de l'intention du gouvernement d'augmenter le débit du pipe-line Sarnia-Montréal de 100,000 barils par jour.

C'est sûrement une indication claire aux producteurs et aux gouvernements de l'Ouest que le gouvernement actuel veut acheminer vers l'Est le pétrole de l'Ouest, sans compter les autres mesures déjà prises, pour atténuer notre dépendance à l'égard du pétrole étranger.

J'ai dit que je prendrais cinq minutes, monsieur l'Orateur, et je vous remercie.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Medicine Hat.

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

M. Gillespie: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Quand j'ai demandé le consentement unanime, j'ai précisé que le ministre n'avait pas le droit de réplique à la troisième lecture, ce qui met fin automatiquement au débat, mais en demandant le consentement unanime j'ai dit: «pour permettre au ministre de mettre fin au débat». Je crois m'être trompé. De cette manière, je permettrais plus ou moins au ministre d'intervenir une deuxième fois. Je sais que le député de Medicine Hat vient d'arriver par avion et désire dire quelques mots. Je pense qu'il le mérite bien. Le Règlement ne prévoit pas que ce soit le ministre qui mette fin au débat de troisième lecture.

M. Gillespie: A propos du même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je ne veux compliquer l'existence de personne et, bien sûr, que j'aimerais entendre les propos du député, mais j'ai participé au débat parce que je croyais que j'y mettrais fin et aussi parce que je croyais que le ministre du Travail (M. Munro) et ses collègues d'en face s'étaient enten-

du pour adopter une autre mesure ce soir. S'il est possible d'entendre le député et de ne pas me donner tort, tant mieux, et je veux bien retirer les réserves que j'ai exprimées.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. J'ai l'impression que le ministre essaie d'accaparer le temps qui pourrait être consacré utilement à cette fin.

M. Hargrave: Monsieur l'Orateur, je vous promets ainsi qu'au ministre que cela prendra seulement quelques minutes. Comme vous l'avez dit, monsieur l'Orateur, il n'y a que quelques minutes que je suis de retour à la Chambre. J'ai quelques mots à dire de la production toute récente de pétrole brut lourd dans la région de Suffield, qui se trouve en plein dans la circonscription fédérale de Medicine Hat.

Le ministre se souvient peut-être de ce qu'il a dit au début du débat en troisième lecture à propos de l'application de ce bill aux produits de Syncrude, lorsque celle-ci aurait atteint sa vitesse de croisière, ainsi qu'à d'autres produits du pétrole lourd. Le point que j'ai retenu concerne les autres sources de pétrole brut lourd, principalement en Alberta, où vient s'ajouter la production de la Great Canadian Oil Sands, de la Shell, du projet Cold Lake, de la Pacific Petroleum et d'autres sociétés pétrolières. Je voudrais attirer l'attention du ministre sur le fait que, tout récemment, de nouveaux puits ont commencé à produire tout au nord-est de la réserve militaire de Suffield. Ils produisent un brut lourd quelque peu similaire au brut de Lloydminster.

● (2152)

Après que le ministre eut terminé son intervention au début du débat en troisième lecture, je lui ai demandé si oui ou non les dispositions du bill auraient un effet sur ce brut lourd que l'on produit dans le sud-ouest du gisement de Suffield. Le ministre a répondu que non, mais qu'elles pourraient en avoir, le cas échéant, après des négociations, si je me rappelle bien les observations du ministre. C'est même pour cela que je prends la parole pour qu'on ajoute au bill des dispositions régissant l'exploitation de ce nouveau gisement de pétrole lourd—dont la production en est peut-être minime actuellement, mais tout porte à croire qu'elle augmentera.

Je souligne également que, dans le plus récent guide de l'énergie publié par le ministère, on dit que le coût de forage et d'exploitation des puits dans cette région de l'Alberta n'est qu'une fraction de ce qu'il est dans d'autres régions. A n'en pas douter, ce devrait être une raison de plus pour mettre en exploitation ce genre de puits.

C'est tout ce que j'avais à dire pour le moment. J'espère que les dispositions de ce bill s'appliqueront au brut lourd actuellement produit dans la région de Suffield, au nord-ouest de Medicine Hat.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

* * *

LA LOI SUR LE CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

MESURE PRÉVOYANT LA CRÉATION D'UN INSTITUT NATIONAL

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail) propose: Que le bill C-35, tendant à établir le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Monsieur l'Orateur, je crois comprendre que . . .